

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

**OBJET :**

Convention triennale de  
partenariat pour le dispositif  
CITESLAB

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

22 septembre 2022

MJ/SB - 2022/81

SG-2022/09 - 13

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site Internet de la  
collectivité le

06/10/2022

Par délégation du Maire,

La Des,

  
C. CORDIER

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20220928-2022-09-13D-DE  
Date de réception en préfecture : 05/10/2022  
REPUBLICQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT HUIT du mois de SEPTEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 22 septembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

**Présents :**

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CAN, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mme HENRI à Mme BENABI,

Absent excusé : M. CHAKOUR,

Absents (es) non excusés (es) : Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 20

Un important partenariat avec CitésLab a été entamé en 2016.

CitésLab – Révélateur de talents permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnements.

Les Villes de Dreux et Vernouillet ainsi que l'Agglomération du Pays de Dreux, ont déterminé avec l'ensemble des partenaires signataires un projet de territoire pour le quartier prioritaire et s'engage à le mettre en œuvre à travers le développement d'actions innovantes au bénéfice des habitants du QPV. Le développement économique est un des enjeux prioritaires pour notre territoire.

Cependant une convention triennale et multipartite entre l'Etat, la Région, l'Agglomération du pays de Dreux, la Ville de Dreux, la Ville de Vernouillet, Bpifrance et l'association BGE Eure et Loir est proposée afin de permettre la continuité du travail élaboré.

En effet, cette convention viendrait étoffer l'implication et l'engagement de la Collectivité dans le domaine de l'entrepreneuriat.

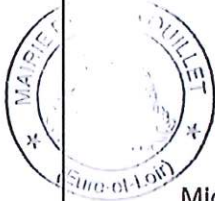
Vu le projet de convention annexé, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat triennale pour le dispositif CitésLab sur le territoire des quartiers prioritaires de Dreux et Vernouillet.

Le Conseil,  
OUI l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat triennale pour le dispositif CitésLab sur le territoire des quartiers prioritaires de Dreux et Vernouillet.

Et ont signé les Membres présents  
Pour une copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.